

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
FORCES POUR LA DEFENSE  
DE LA DEMOCRATIE AU BURUNDI  
(F. D. D.)  
ETAT-MAJOR GENERAL  
BUJUMBURA.

Au Colonel NSHIMIRIMANA ADOLPHE  
COLONEL,

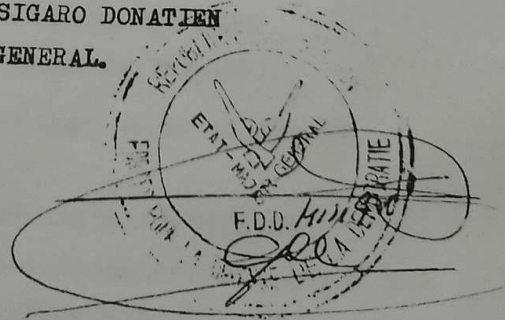
Nous vous transmettons en annexe le présent acte de  
promotion en grade.

Dès reception de la présente ,vous êtes priés de vous  
concerter avec les chefs d'Etat-Major régionaux en vu de nous transmettre dans  
les meilleurs délais les propositions de promotion en grade des officiers  
méritants.

Fait à Bujumbura, le 23/07/1995

Le Chef d'Etat-Major Général des F.D.D.

MISIGARO DONATIEN  
GENERAL.



REPUBLIQUE DU BURUNDI  
FORCES POUR LA DEFENSE  
DE LA DEMOCRATIE AU BURUNDI  
( F. D. D. )  
ETAT-MAJOR GENERAL  
BUJUMBURA.

ACTE DE PROMOTION EN GRADES

Nous, Général Misigaro Donatien, chef d'Etat-Major Général  
des Forces pour la Défense de la Démocratie au Burundi (F. D. D.),  
Nous référant au règlement d'ordre intérieur spécialement  
en son article 10 alinéa 3 et en son article 11,  
Compte tenu des impératifs de commandement,  
Vu les exploits sur le terrain et les mérites personnels,  
Après consultation des ~~conseillers~~ conseillers  
de l'Etat-Major Général,  
Arrêtons ce qui suit:

art. 1. Sont promu au grade de Colonel:

- NSHIMIRIMANA ADOLPHE, Matricule 002
- GASHIRABAKE PASCAL, Matricule 005
- BASHINGWA EVOLE PIERRE, Matr. 004
- NZIGIDAHERA LEONCE, Matr. 0018
- BAGWIHIGIRE Thomas, Matr. 0021

Art. 2. Sont nommés au grade de Lieutenant colonel:

- KAYEGE MARTIN, Matr. 009
- NTIRAMPEBA Venant Matr. 006
- Ndikumana Augustin Matr. 0012.

Art. 3. La présente entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23/07/1995

Le Chef d'Etat-Major Général des F. D. D.

MISIGARO DONATIEN

GENERAL

